

Et si nous parlions radon ?

L'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) ont organisé le 5 novembre à Strasbourg un **séminaire destiné à informer les collectivités et acteurs de la santé au travail du Grand Est sur le radon et ses risques sur la santé.**

Cet événement a eu lieu juste avant la Journée européenne du radon, initiée en 2015 le 7 novembre (date anniversaire de Marie Curie), pour mettre en avant ce risque encore méconnu du grand public.

Le radon dans le Plan Régional Santé Environnement Grand Est (PRSE) et le Plan Régional Santé Travail Grand Est (PRST)

Pour améliorer la connaissance et la prise en compte du radon, l'ARS et la DREETS ont inscrit ce sujet parmi les priorités d'action de leur plans « Santé Environnement » et « Santé au Travail ». C'est dans ce cadre qu'elles organisent, avec la collaboration de l'ASN, l'IRSN, ATMO Grand Est, le CHU de Nancy et le CEREMA, un événement destiné à faire connaître les enjeux liés au radon en Grand Est, la réglementation s'appliquant aux établissements recevant du public et aux locaux de travail et les mesures permettant de prévenir les expositions à ce gaz.

La journée Radon « Prévenir et Agir » du mardi 5 novembre a accueilli près de 80 participants issus d'horizons divers (collectivités, employeurs, services de santé au travail...)

Les présentations d'experts, tels ATMO Grand Est, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, la Carsat Centre Ouest, le CHRU de Nancy... et les témoignages leur ont permis de mieux appréhender le contexte et les enjeux sanitaires liés au radon ; l'objectif étant de mettre en œuvre des actions pour limiter les expositions au radon des habitants et des salariés de notre région.



Un enregistrement vidéo de cette journée sera mis à disposition de tous sur les sites du PRSE Grand Est et du PRST Grand Est

- Plan Régional Santé Environnement Grand Est : www.grand-est.prse.fr
- Plan Régional Santé Travail Grand Est : <https://prst-grand-est.fr/>

Le radon, une présence liée à la géologie.

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, présent partout à la surface de la planète à des concentrations variables selon les régions et la nature du sous-sol. Produit par la désintégration du radium issu lui-même de la famille de l'uranium, on le retrouve dans les sols, et plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques.

C'est pourquoi des niveaux importants en radon sont mesurés dans certaines régions françaises dont les Vosges en Grand Est (Bretagne, Limousin, Massif central, Vosges, Alpes, Pyrénées, Corse...).

Si la présence de radon ne pose pas de problème dans l'air extérieur (effet de dilution), il pourra s'accumuler et se concentrer dans l'air intérieur des bâtiments.

Le radon pénètre essentiellement par les parties basses du bâtiment qui sont soit en contact, soit au plus près du sol. Ainsi, sous-sols, caves, vides sanitaires constituent les zones d'entrée préférentielles du radon.

Quelles conséquences pour la santé ?

Le radon est un cancérogène pulmonaire certain pour l'homme (classé depuis 1987 par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC)). L'exposition est liée à l'inhalation de ce gaz, dont les produits de désintégration vont impacter les tissus pulmonaires. Le nombre annuel de décès par cancer du poumon dû à l'exposition domestique au radon est estimé à environ 3 000 en France – soit environ 10% des cancers du poumon. Le risque pour la santé lié au radon est majoré par 20 en cas de tabagisme associé, car les substances cancérogènes contenues dans la fumée du tabac et les rayonnements alpha émis par le radon renforcent mutuellement leurs effets nocifs.

Un risque qui peut être limité grâce à des solutions simples

L'amélioration de la ventilation et de l'étanchéité du bâtiment sont des solutions simples qui peuvent réduire considérablement la présence de radon.

Cette journée, a permis aux participants de découvrir qu'en assurant un bon renouvellement d'air de manière naturelle ou mécanique, en entretenant les systèmes de ventilation et en assurant une bonne étanchéité entre le bâtiment et le terrain, les niveaux de radon pouvaient être diminués à des niveaux en dessous du niveau de référence.

En revanche, dans des cas particuliers (caves, grottes, concentration mesurée très importante, ...), des mesures de prévention plus conséquentes seront à mettre en œuvre.

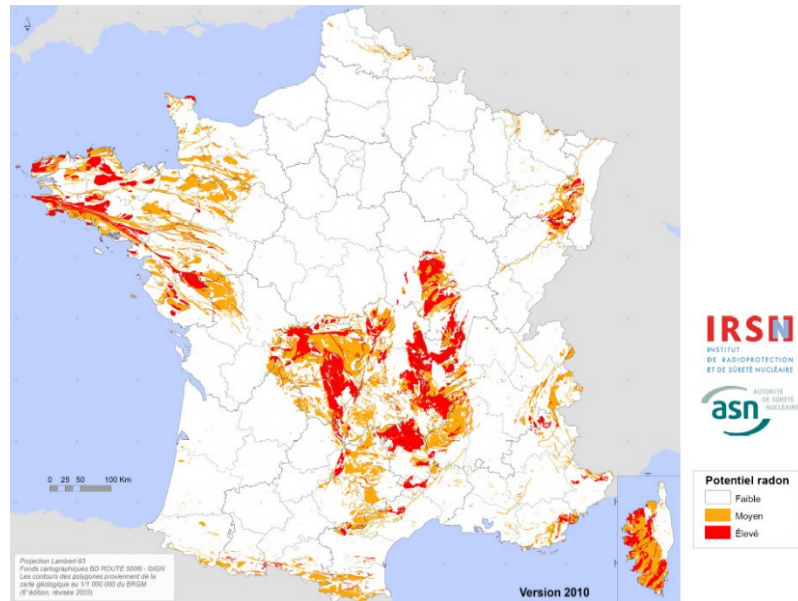


Figure 1 : Carte du potentiel radon des formations géologiques à l'échelle 1:1 000 000, version 2010

En savoir plus

- Sites des ministères : [Travail Emploi / Santé Prévention](#)
- Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire [IRSN](#)
- Autorité de Sécurité Nucléaire : [ASN](#)
- ARS Grand Est : www.grand-est.ars.sante.fr
- DREETS Grand Est : grand-est.dreets.gouv.fr
- Plan Régional Santé Environnement (PRSE) Grand Est : www.grand-est.prse.fr
- Plan Régional Santé Travail (PRST) Grand Est : <https://prst-grand-est.fr/>

Contacts presse

ARS Grand Est : ARS-GRANDEST-PRESSE@ars.sante.fr

DREETS Grand Est : dreets-ge.communication@dreets.gouv.fr

Préfecture Bas-Rhin : Pref-communication@bas-rhin.gouv.fr